



**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LE VOTE PAR  
CORRESPONDANCE**  
**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DÉCEMBRE 2022**

**Vote à l'urne : 8 décembre 2022**

Je, soussigné(e)

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Corps / grade (ou équivalent) : .....

Titulaire / stagiaire de la fonction publique / CDD / CDI / Doctorant contractuel (*razer les mentions inutiles*)

UFR / Laboratoire / Service : .....

Adresse administrative : .....

Courriel : ..... (adresse où vous sera envoyé l'accusé de réception)

Téléphone : .....

**SCRUTIN(s) CONCERNE(s) :**  CSA EP  CSAS  CPE  CPP

Demande mon inscription sur les listes annexes pour le vote par correspondance pour la raison suivante (cochez la raison, joindre la pièce correspondante) :

- je suis en congé légal qui m'éloigne du service (joindre l'arrêté correspondant)
- je suis affecté(e) à un service éloigné de mon bureau de vote (joindre attestation du supérieur hiérarchique ou fiche de poste récente précisant l'adresse d'affectation\*)
- j'ai été missionné(e) par mon chef de service pour accomplir une mission éloignée du service (joindre la lettre de mission signée par le chef de service)
- je suis affecté(e) à un service dont les nécessités de continuité m'empêchent de prendre part au vote (joindre l'attestation du chef de service)

J'atteste sur l'honneur que les informations fournies ci-dessous sont exactes et remplir toutes les conditions pour pouvoir être inscrit(e) sur les listes électorales des personnels.

A....., le ...../...../.....

Signature :

**Formulaire à adresser :**

- prioritairement par courriel à [electionsprofessionnelles2022@univ-antilles.fr](mailto:electionsprofessionnelles2022@univ-antilles.fr) (en cas d'envoi électronique, merci de scanner le présent document signé de façon manuscrite) ;
- à défaut courrier postal en A/R adressé à l'université des Antilles - Direction des Affaires Juridiques Campus de Fouillole – BP 250 – 97157 Pointe à Pitre CEDEX.

**Dates limites de réception du présent formulaire :**

- Jusqu'au 22 octobre 2022 inclus pour les demandes d'inscription ;
- Jusqu'au 25 octobre 2022 inclus pour les demandes de réclamation contre les inscriptions ou omissions.